

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

VISANT À INTERDIRE L'USAGE DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE - (N° 1934)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« et les épreuves de contrôle continu »

les mots :

« , les épreuves de contrôle continu et les thèses de doctorat »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de renforcement du dispositif.